



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION



PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION GESTION 2025

Par : Edouard LOKO
Président de la HAAC

Novembre 2024

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

BONJOUR!



PLAN DE PRESENTATION

I

Présentation de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

II

Tableau synoptique des crédits ouverts en 2025 et leur évolution par rapport à 2024

III

Consommation des crédits et difficultés majeures rencontrées dans l'exécution du budget au 30 septembre 2024

IV

Mise en œuvre des recommandations de la représentation nationale à l'occasion de l'adoption du budget gestion 2024

I- Présentation de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

La HAAC est composée de neuf (09) membres désignés dans les conditions prévues par la Constitution et sa Loi Organique.
L'Institution est dirigée par un bureau de 4 membres.
Son Président est nommé par décret pris en Conseil des Ministres après consultation du Président de l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, la HAAC est l'un des initiateur et membre fondateur du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC). Le Bénin abrite le siège du réseau panafricain et le Président de la HAAC en est le Secrétaire Exécutif.



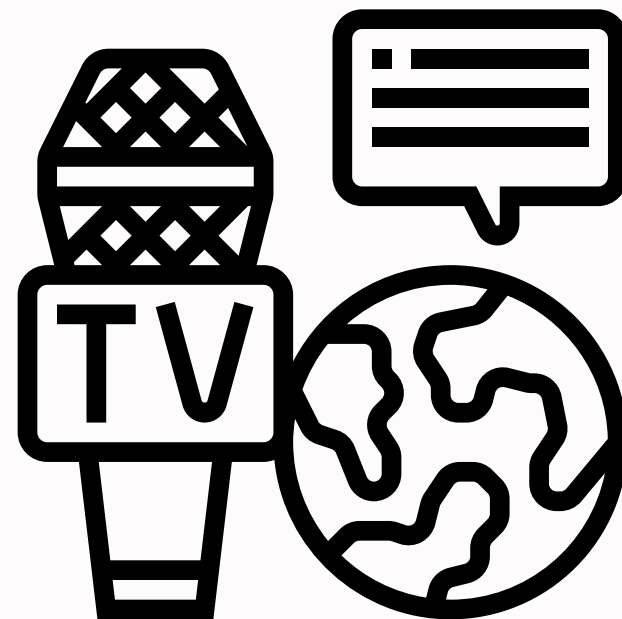
Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) se veut être un creuset continental qui favorise l'échange d'expertise et la coopération entre les instances de régulation, afin de promouvoir une gouvernance médiatique responsable et adaptée aux défis contemporains.

On y dénombre 34 pays membres qui sont: Afrique du sud (**ICASA**), Angola (**CNCS**), Bénin (**HAAC**), Botswana (**NBB**), Burkina Faso (**CSC**)
Burundi (**CNC**), Cameroun (**CNC**), Cap Vert (**ARC**), Centrafrique (**HCC**), Congo (**CSLC**), Côte d'Ivoire (**HACA**), Gabon (HAC), Ghana (**NMC**),
Guinée Conakry (**HAC**), Guinée-Bissau (**CNCS**), Kenya (**CAK**), Lesotho (**LCA**), Mali (HAC), Maroc (**HACA**), Mauritanie (**HAPA**), Mozambique
(**CSCS**), Namibie (**CRAN**) Niger (**ONC**), Nigéria (**NBC**), République Démocratique du Congo (**CSAC**), Rwanda (**RURA**), Sao Tomé Et Príncipe
(**CSI**), Sénégal (**CNRA**), Tanzanie (**TCRA**), Tchad (**HAMA**), Togo (**HAAC**), Tunisie (**HAICA**), Uganda (UCC), Union des Comores (**CNPA**) et le
Zimbabwe (**BAZ**).

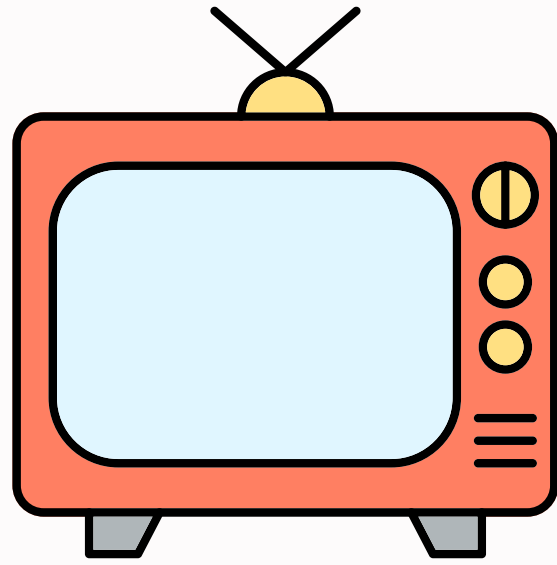


Les principales missions de la HAAC se déclinent comme suit :

- garantir et assurer la liberté et la protection de la presse ainsi que de tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi ;
- veiller au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication ;
- garantir l'utilisation équitable et appropriée des organismes publics de presse et de communication audiovisuelle par les institutions de la République, chacune en fonction de ses missions constitutionnelles, et d'assurer le cas échéant, les arbitrages nécessaires.



171 MEDIAS AUDIOVISUELS



(20) radios et télévisions du service public

04 télévisions

02 de la SRT
02 confessionnelles,



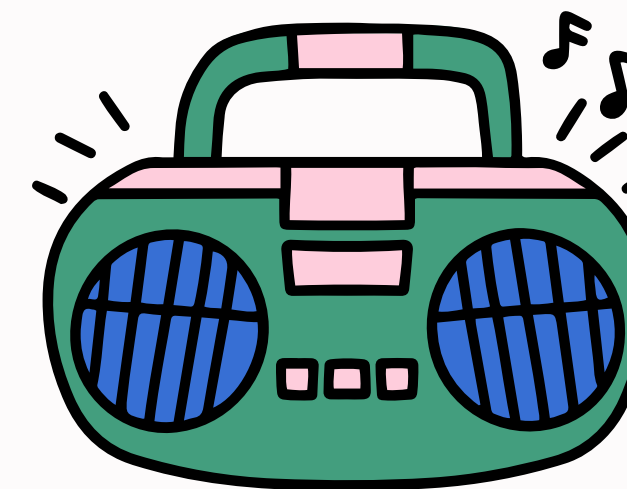
16 radios :

05 de la SRTB ;
06 institutionnelles
05 radios rurales.

Au titre du secteur privé



08 télévisions



143 radios

32 commerciales
55 non commerciales
09 confessionnelles
47 communautaires.

122 PRESSE ECRITE

Service public



Un (01) le quotidien la nation.

Secteur privé



**Cent vingt un (121)
journaux**
104 quotidiens ;
10 hebdomadaires ;
05 bihebdomadaires ;
01 mensuel ;
01 bimensuel

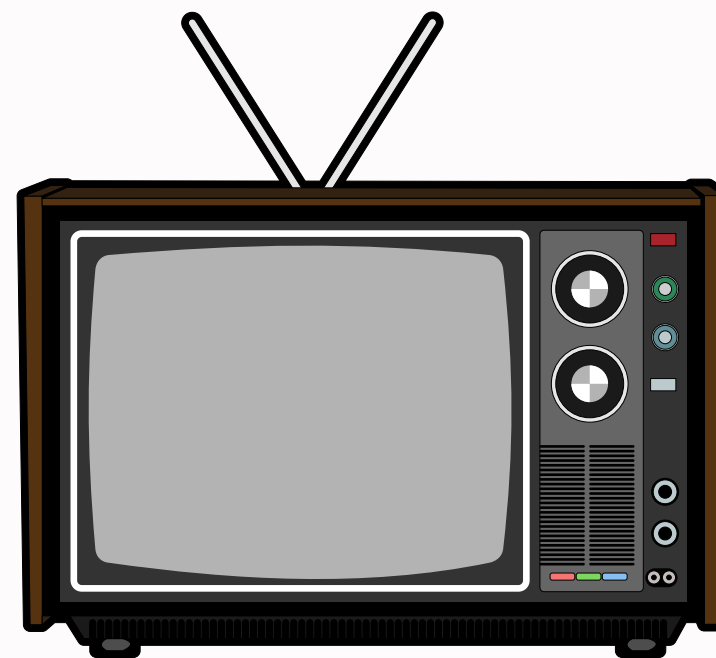


46 MEDIAS EN LIGNE

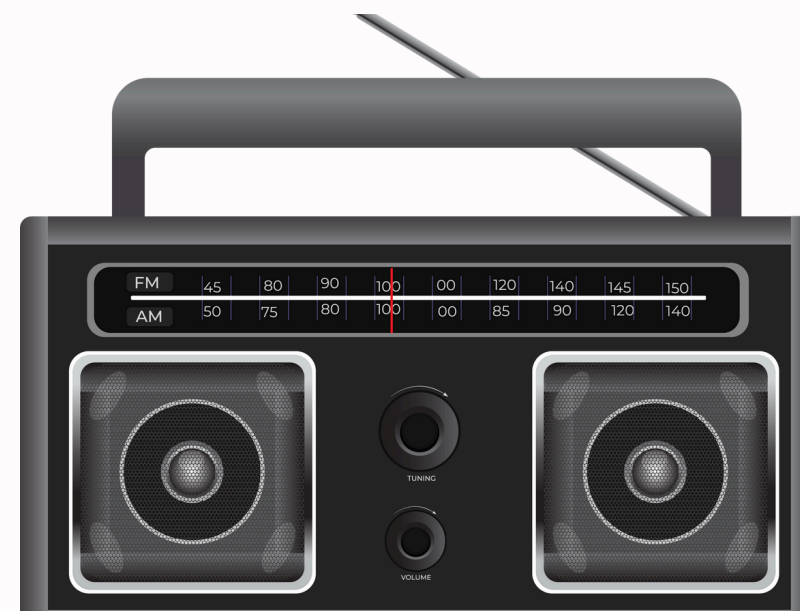
26 télévisions
04 radios
16 presses écrites

Au cours de la période 2024-2026, la HAAC poursuivra les objectifs suivants :

- le renforcement des capacités d'action de la HAAC par la mise à disposition de cadres qualifiés et spécialisés ;
- la dynamisation du fonctionnement des commissions permanentes de la HAAC ;
- le suivi des travaux entrant dans le cadre de la régulation des publications multimédias en ligne ;
- le monitoring des médias ;
- l'acquisition de matériels de monitoring liés au numérique ;
- le fonctionnement et l'équipement des six (06) antennes régionales ;
- le contrôle des installations techniques des radios et télévisions ;
- la régulation des contenus publicitaires ;



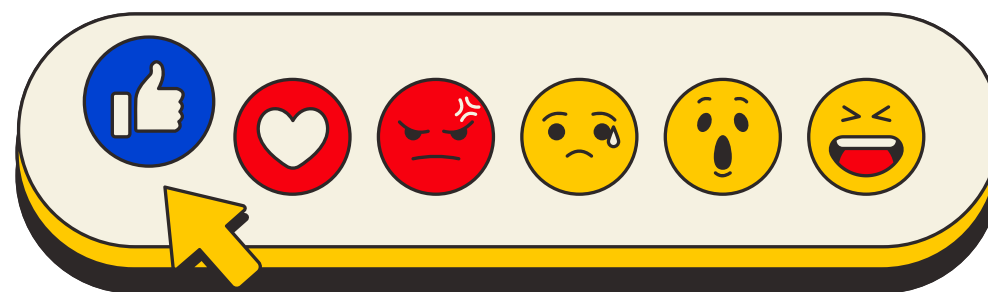
- le fonctionnement harmonieux du RIARC ;
- la mise en œuvre des chantiers découlant de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication, puis de la Loi n° 2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la Radiodiffusion numérique ;
- le suivi des travaux entrant dans le cadre de la régulation des publications multimédias en ligne ;
- la réorganisation des directions techniques et des antennes régionales ;
- la réorganisation du cadre organisationnel et administratif ;
- l'amélioration du système d'enregistrement des données pour une couverture intégrale du territoire national de même que l'amélioration du système d'exploitation des données enregistrées au niveau du HMS ;
- l'actualisation du règlement intérieur en vase avec la nouvelle loi organique du 05 juillet 2022 ;
- la pérennisation de l'aide de l'Etat à la presse privée.



II- TABLEAU SYNOPTIQUE DES CREDITS OUVERTS EN 2025 ET LEUR EVOLUTION PAR RAPPORT A 2024

Le tableau N°1

RUBRIQUES	CREDITS OUVERTS EN 2024	CREDITS ENGAGÉS	CREDITS ORDONANCES	TAUX D'EXECUTION	
				ENGAGEMENT	ORDONANCEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 320 673 000	1 776 940 154	1 511 180 538	76,58%	65,11%
DEPENSES DE PERSONNEL	1 239 400 000	931 998 577	893 831 416	75,19%	54,38%
Achats de Biens et Services	1 078 273 000	844 941 821	617 349 122	76,50%	39,65%
Autres transferts courants	3 000 000	0	0	0,0%	0%
Crédit ouvert au début de 2024	2 320 673 000	1 776 940 154	1 511 180 538	76,58%	65,11%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0
TOTAL	2320 673 000	1 776 940 154	1 511 180 538	76,58 %	65,11 %



1- Les crédits affectés aux dépenses de personnel sont passées de 1 239 400 Francs CFA en 2024 pour 2 023 659 343 Francs CFA en 2025. Une augmentation de 784 259 343 Francs CFA a été effectuée. Soit un taux d'augmentation de 63,28%. Ces crédits représentent un poids de 65,18% du fonctionnement de la HAAC au titre de la gestion 2025.

2- Les crédits alloués aux achats de biens et services sont arrêtés à 1 078 273 000 Francs CFA en 2025 et 1 078 273 000 Francs CFA en 2024, le montant est resté identique Ils représentent 34,73% des dépenses ordinaires du budget de la HAAC au titre de 2025.

3- Les crédits affectés aux dépenses de transferts sont arrêtés à 3 000 000 F CFA au titre de 2024. Ils représentent 0,13% du budget de la HAAC. Ces crédits qui n'ont subi aucune augmentation serviront au paiement des cotisations au profit du RIARC et de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel (PRA-UEMOA et la GUINEE).



L'Etat Récapitulatif des crédits par Action et par Activité Budgétaire est indiqué dans le tableau suivant :

10,5	ACTIONS/ ACTIVITES BUDGETAIRES	Nature de dépenses			TOTAL	POIDS PAR RAPPORT A 2025 (%)
		Personnel	Achat de Biens et Services	Autres Transferts		
I- ACTION N°1 : PROTECTION ET REGULATION DE LA PRESSE		2 023 659 343	1 037 983 000	3 000 000	3 064 642 343	98,70%
1	Activité n°1 : Administration et Coordination de la HAAC	2 023 659 343	742 569 000	3 000 000	2 769 228 343	89,18%
2	Activité n°2 : Régulation et respect de la Déontologie et de l'éthique dans les médias traditionnels, les affiches et les médias en ligne	0	40 000 000	0	40 000 000	1,29%
3	Activité n°3 : Contrôles des installations techniques des médias, attributions et renouvellement des fréquences	0	60 000 000	0	60 000 000	1,93%
4	Activité n°4 : Education Information et Communication	0	25 000 000	0	25 000 000	0,80%
5	Activité n°5 : Prise en charge de l'équipement de travail de la HAAC	0	170 414 000	0	170 414 000	5,49 %
II- ACTION N°2 : COUVERTURE DES DEPENSES DU RIARC		0	40 290 000	0	40 290 000	1,30%
6	Fonctionnement du Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation et de la Communication	0	40 290 000	0	40 290 000	1,30%
TOTAL		2 023 659 343	1078 273 000	3 000 000	3 104 932 343	100 %

Besoins quantitatifs et qualitatifs en ressources humaines pour l'année 2025

EFFECTIF	CORPS	CATEGORIE	COÛT
01	Ingénieurs en télécommunication (option Radio et télévision)	A	133 122 *3*12 = 4 792 392
01	Ingénieurs en informatique (Réseaux)	A	
01	Administrateurs (BAC + 5 en droit administratif)	A	
02	Attachés des Services Administratifs (Maîtrise en droit ou diplôme du cycle 1 de l'ENAM)	A	106 498 * 8 * 12 = 10 223 808
04	Rédacteurs (Option presse écrite (02) et audiovisuelle) (02)	A	



CORPS	CATEGORIE	COÛT
Chargé de relations publiques et extérieures (BAC + 3)	A	
Techniciens Supérieurs d'Action Culturelle (option archivistique)	A	
Secrétaire des Services Administratifs (BTS ou licence professionnelle en secrétariat et bureautique)	B	$78\,307 * 3 * 12 = 2\,819\,052$
Secrétaire Adjoint des Services Administratifs	C	$56\,381 * 5 * 12 = 3\,382\,860$
Préposés des Services Administratifs	D	$37\,588 * 3 * 12 = 1\,353\,168$
Conducteurs de Véhicules Administratifs	D	$37\,588 * 2 * 12 = 902\,112$
Coût		23 473 392



La HAAC souhaite la mise à disposition de vingt-quatre (24) cadres nécessaires non seulement à l'animation des différents services liés à l'environnement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), et de la Radio Numérique Terrestre (RNT), mais aussi à la régulation des médias en ligne et de la publicité.

Coût : 23 473 392 F CFA.

Tableau n°6 :

Désignations		Coût	Observations
01	Véhicules de fonction pour le président de la HAAC 7 ^{ème} Mandature	25 000 000	25 000 000 F Véhicule léger
02	<u>véhicules</u> de fonction pour la directrice de cabinet, secrétaire général et secrétaire général Adjoint de la HAAC 7 ^{ème} Mandature	120 000 000	40 000 000 *4 Véhicules PRADO 4*4
03	Véhicules Pick up pour les missions de terrain	75 000 000	25 000 000 x 3 Ces véhicules sont nécessaires pour pallier à l'insuffisance de véhicules qui freinent certaines actions urgentes. 25 000 000 *3
TOTAL B		220 000 000	

Besoins en infrastructures numériques

N°	DESIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
01	Nouveau système de monitoring des médias audiovisuels traditionnels et en ligne	175 000 000	Monitoring instantané dans tous les organes sera de réalité de même que celui des médias en ligne
02	Réhabilitation de tout le système d'information de la HAAC	188 891 409	S'adapter aux reformes de l'Etat dans le domaine des systèmes d'information et respecter la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat (PSSIE) afin de pouvoir connecter la HAAC au Réseau National de l'Administration (RNA) et lui permettre de bénéficier des ressources mutualisées de l'administration.
03	Développement et acquisition d'un système automatique de rapatriement des données des radios vers les antennes régionales et le siège	17 700 000	Un système pouvant permettre aux analystes des antennes régionales et du siège d'accéder aux émissions des radios distantes depuis leur lieu de travail est indispensable pour le suivi et la régulation des émissions desdites radios.
TOTAL C		381 591 409	

Estimation en besoins additionnels = total A + total B+ total C

= 625 064 801 F CFA

CDMT 2025 =+ 3 104 932 343

TOTAL projet budget 2025 =3 729 997 144 F CFA.



III-CONSOMMATION DES CREDITS ET DIFFICULTES MAJEURES

III-1- Consommation des crédits à fin septembre 2024

a-Taux d'exécution de la dotation de la HAAC

Au 30 septembre 2024, un crédit de :

- Un milliard sept cent soixante-seize millions neuf cent quarante mille cent cinquante-quatre (1 776 940 154) Francs CFA a été engagé, soit un taux de 76,58% base engagement. (Voir détail dans le tableau n°8) contre 44,46% en 2023
- Un milliard cinq cent onze millions cent quatre-vingt mille cinq cent trente-huit (1 511 180 538) Francs CFA a été ordonnancé, ce qui fait un taux de 65,11% base ordonnancement contre 44,46% l'année précédente.



Consommation des crédits par nature de dépenses au 30 septembre 2024

Source : SIGFP

RUBRIQUES	CREDITS OUVERTS EN 2024	CREDITS ENGAGÉS	CREDITS ORDONANCES	TAUX D'EXECUTION	
				ENGAGEMENT	ORDONANCEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 320 673 000	1 776 940 154	1 511 180 538	76,58%	65,11%
DEPENSES DE PERSONNEL	1 239 400 000	931 998 577	893 831 416	75,19%	54,38%
Achats de Biens et Services	1 078 273 000	844 941 821	617 349 122	76,50%	39,65%
Autres transferts courants	3 000 000	0	0	0,0%	0%
Crédit ouvert au début de 2024	2 320 673 000	1 776 940 154	1 511 180 538	76,58%	65,11%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0
TOTAL	2320 673 000	1 776 940 154	1 511 180 538	76,58 %	65,11 %

Consommation des crédits par Action et par Activité budgétaire au 30 septembre 2024

ACTIONS/ACTIVITES BUDGETAIRES	DOTATION	CREDITS ENGAGES	CREDITS ORDONANCES	TAUX D'EXECUTION	
				ENGAGEMENT	ORDONANCEMENT
I- ACTION N°1 : PROTECTION ET REGULATION DE LA PRESSE	2 280 383 000	1 761 799 408	1 152 988 387	77,26%	50,56%
1 <i>Activité n°1 : Administration et Coordination de la HAAC</i>	1945 863 000	1533 355 087	1 069 734 658	78,80%	54,98%
2 <i>Activité n°2 : Régulation et respect de la Déontologie et de l'éthique dans les médias traditionnels, en ligne et des affiches</i>	40 000 000	24 000 000	20 411 000	60%	51,03%
3 <i>Activité n°3 : Contrôles des installations techniques des médias, attributions et renouvellement des fréquences</i>	60 000 000	44 965 500	29 965 000	74,94%	49,94%
4 <i>Activité n°4 : Education Information et Communication</i>	25 000 000	14 000 000	14 000 0000	<u>56.%</u>	<u>56.%</u>
5 <i>Activité n°5 : Prise en charge de l'équipement de travail de la HAAC</i>	209 520 000	145 478 821	18 877 729	69,43%	9,96%
- ACTION N°2 : COUVERTURE DES DEPENSES DU RIARC	40 290 000	27 832 544	11 123 025	69,08%	27,61%
6 Fonctionnement du Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation et de la Communication	40 290 000	27 832 544	11 123 025	69,08 %	27,61 %
TOTAL	2 320 673 000	1 789 631 952	1 164 111 931	77,12%	50,16%

Source : SIGFP



Quelques activités de la HAAC au plan national et international

- Rédaction et publication du journal "LE REGULATEUR" ;
- Rédaction et publication du journal " la Lettre du RIARC " ;
- L'organisation des élections des représentants professionnels des médias pour la septième mandature ;
- La signature et le renouvellement des conventions avec certains responsables des médias.
- Participation à la 11 èmeAssemblée Générale de la PRA-UEMOA –GUINEE 28 au 31 septembre 2024 ;
- Participation de la HAAC au Forum UIT sur la viabilité de l'utilisation de l'espace du 09 au 15 septembre 2024 à Genève ;
- Participation de la HAAC a une mission d'échange d'expériences au conseil supérieur de l'Audiovisuel de la Belgique (Bruxelles) du 04 au 09 novembre 2024 ;
- Participation de la HAAC à la séance de travail et d'échange sur les différentes thématiques à l'OIF et la journée d'étude de l'ARCOM du 03 au 15 novembre 2024 à Paris en France ;

III-2- Difficultés majeures rencontrées

Elles se résument en (02) points :

- 1- Insuffisance de crédits pour faire face à l'acquisition des matériels roulants.
- 2- Les contraintes liées aux réformes budgétaires et aux commandes publiques qui ont pour corollaire le niveau moyen du taux d'exécution du budget de la HAAC.



**IV- MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA REPRESENTATION
NATIONALE A L'OCCASION DE L'ADOPTION DU BUDGET 2024**

Lors de la présentation du budget 2024 de la HAAC, les Honorables députés se sont préoccupés de la faible dotation de la HAAC. En revanche ils ont souhaité obtenir le point des besoins additionnels qui seront soumis à l'attention du Gouvernement.

En réponse, la HAAC a présenté dans un document le point des besoins additionnels évalués à un milliard six cent douze millions trois cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (1 612 335 385) Francs CFA ainsi que les réponses à la question posée sur les mises en demeure avant les sanctions.






**Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames et messieurs**

Les défis actuels de la régulation des médias exigent de la HAAC l'implémentation de nouveaux outils techniques, la mise à disposition de ressources humaines qualifiées, de moyens matériels et financiers substantiels.

Le budget arrêté dans le cadrage fixé par le Ministère de l'Economie et des Finances, à la somme de Trois milliards cent quatre millions neuf cent trente-deux mille trois cent quarante-trois (3 104 932 343) francs CFA ne permettra pas à la HAAC d'accomplir sa mission de régulation en toute sérénité. C'est pourquoi, je juge nécessaire de porter à la connaissance de la représentation nationale, nos besoins prioritaires de financement.

Il s'agit de doter la HAAC d'un budget de trois milliards sept cent vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante-quatre (3 729 997 144) Francs CFA.

Et eu égard à tout ce qui précède, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication prie les Honorables Députés de bien vouloir plaider la cause de notre institution auprès du Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances pour la prise en compte des crédits relatifs aux besoins exprimés hors cadrage chiffrés à Six cent vingt-cinq millions soixante-quatre mille huit cent un (625 064 801) Francs CFA indispensables à la réalisation des grands projets retenus pour 2025.



Cette dotation complémentaire permettra à l'Institution de faire face, avec une plus grande efficacité, à ses obligations légales de contrôle et de suivi des prestations des organes de presse ; ceci participe de la liberté et de la promotion de la presse de la sauvegarde de la démocratie, de la préservation de la paix ainsi que de l'unité nationale.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je sais pouvoir compter sur votre diplomatie de développement et votre sens d'anticipation pour mettre à la disposition de l'institution les crédits nécessaires pour qu'elle assure avec efficacité sa mission de régulation.



*Je vous remercie pour votre bienveillante
attention !*

Le Président,

Edouard LOKO

